



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze  
Le dix huit avril à dix huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation :

16 avril 2014

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

**Présents** : Mme Dominique ROSTAIN, M. Francis SCORDO, M. Jacques TRANCHET, Mme Thérèse COLLET, M. Frédéric GUIGUES, M. Michel PIERRET, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Marie SURACE-MAUBERT, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Christophe ROUSTAN, M. Roger NAVETTI, Mme Claude MARTIN

**Absents**: Mme Béatrice MILVILLE donnant pouvoir à M. SCORDO, M. Jean-Marc MACARIO donnant pouvoir à M. PIERRET

**Secrétaire** : Mme Marie SURACE-MAUBERT

**Délibération n° 1**

**Election des délégués - Syndicat des Eaux du Canal Belletrud**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant représentant la commune au sein du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud,

**Considérant** la liste proposée par Monsieur le Maire, soit M. PASQUELIN et Mme ROSTAIN, délégués titulaires et M. TRANCHET, délégué suppléant,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 3

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. PASQUELIN, Mme ROSTAIN, M. TRANCHET : 12 voix

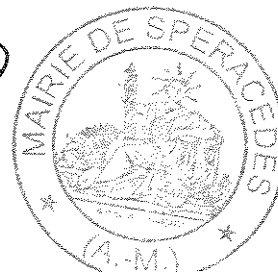
**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**SONT PROCLAMES ELUS :**

**M. Joël PASQUELIN et Mme Dominique ROSTAIN, délégués titulaires,**

**M. Jacques TRANCHET, délégué suppléant.**

Le Maire  
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze  
Le dix huit avril à dix huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation :

16 avril 2014

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

**Présents** : Mme Dominique ROSTAIN, M. Francis SCORDO, M. Jacques TRANCHET, Mme Thérèse COLLET, M. Frédéric GUIGUES, M. Michel PIERRET, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Marie SURACE-MAUBERT, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Christophe ROUSTAN, M. Roger NAVETTI, Mme Claude MARTIN

**Absents** : Mme Béatrice MILVILLE donnant pouvoir à M. SCORDO, M. Jean-Marc MACARIO donnant pouvoir à M. PIERRET

**Secrétaire** : Mme Marie SURACE-MAUBERT

**Délibération n° 2**

**Election des délégués - Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G)**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein du S.D.E.G,

**Considérant** la liste proposée par Monsieur le Maire, soit M. PIERRET, délégué titulaire et M. MACARIO, délégué suppléant,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. PIERRET, M. MACARIO : 13 voix

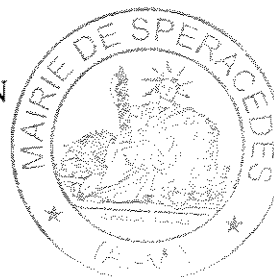
**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**SONT PROCLAMES ELUS :**

**M. Michel PIERRET, délégué titulaire,**

**M. Jean-Marc MACARIO, délégué suppléant.**

Le Maire,  
Joël PASQUELIN





SEANCE DU 18 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze  
Le dix huit avril à dix huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation :

16 avril 2014

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

**Présents** : Mme Dominique ROUSTAN, M. François SCORDO, M. Jacques TRANCHET, Mme Thérèse COLLET, M. Frédéric GUIGUES, M. Michel PIERRET, Mme Corinne HENDRARTHOLIN, Mme Marie SURACE-MAUBERT, Mme Magline MAUBERT-REY, M. Christophe ROUSTAN, M. Roger NAVETTI, Mme Claude MARTIN

**Absents** : Mme Béatrice MILVILLE donnant pouvoir à M. SCORDO, M. Jean-Marc MACARIO donnant pouvoir à M. PIERRET

**Secrétaire** : Mme Marie SURACE-MAUBERT

### Délibération n° 3

#### Election des délégués - Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment les articles L.331-1 à 4, concernant la réglementation relative aux Parcs naturels régionaux,

**Vu** l'article 10 des Statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur,

#### **Le Maire informe le Conseil Municipal que :**

**Considérant** que le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR) regroupant 45 communes et 31 272 habitants sur un territoire de 88 944 hectares a été créé le 30 mars 2012 et que le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est chargé de la mise en œuvre de sa Charte ;

**Considérant** que le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR met en œuvre la Charte du PNR en faisant réaliser toute action ou étude nécessaire et qu'il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires ;

**Considérant** que le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR est composé de :

- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le département des Alpes-Maritimes,
- les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), chacun pour les compétences qui les concernent parmi ceux situés en partie ou en totalité dans le périmètre défini par décret ministériel de classement du PNR,
- les Communes, chacune pour les compétences qui les concernent parmi celles situées en partie ou en totalité dans le périmètre défini par décret ministériel de classement du PNR ;

**Considérant** l'article 10 des Statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur qui précise la composition du Comité Syndical et qui stipule que :

- « le collège des communes adhérentes, disposant chacune d'une voix, désignent chacune d'elles **un délégué titulaire et un délégué suppléant** »,
- « chaque délégué est désigné pour la durée de son mandat au sein de la collectivité qu'il représente »,
- « le mandat des membres du Comité Syndical prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés » ;

**Considérant** le renouvellement des mandats municipaux lors des scrutins des 23 et 30 mars 2014 ;

**Considérant** l'adhésion de notre commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE :**

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Majorité absolue : 7

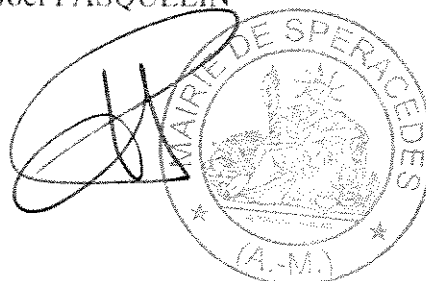
Ont obtenu :

Mme MARTIN, M. PASQUELIN : 13 voix

#### **DECIDE DE DESIGNER**

**Mme Claude MARTIN**, déléguée titulaire,  
**M. Joël PASQUELIN**, délégué suppléant.

Le Maire,  
Joël PASQUELIN





SEANCE DU 18 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze  
Le dix huit avril à dix huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation :

16 avril 2014

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

**Présents** : Mme Dominique ROSTAIN, M. Francis SCORDO, M. Jacques TRANCHET, Mme Thérèse COLLET, M. Frédéric GUIGUES, M. Michel PIERRET, Mme Corinne PFEND-BARTHOLOMÉ, Mme Marie SURACE-MAUBERT, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Christophe ROUSTAN, M. Roger NAVETTI, Mme Claude MARTIN

**Absents** : Mme Béatrice MILVILLE donnant pouvoir à M. SCORDO, M. Jean-Marc MACARIO donnant pouvoir à M. PIERRET

**Secrétaire** : Mme Marie SURACE-MAUBERT

**Délibération n° 4**

**Election des délégués - Pôle Touristique du Pays de Grasse**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein du Pôle Touristique du Pays de Grasse,

**Considérant** la liste proposée par Monsieur le Maire, soit Mme COLLET, déléguée titulaire et Mme MAUBERT-REY, déléguée suppléante,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme COLLET, Mme MAUBERT-REY : 15 voix

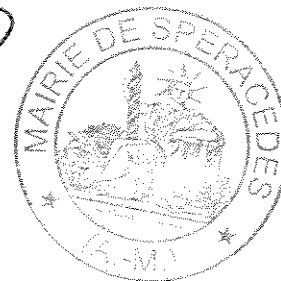
**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**SONT PROCLAMES ELUS :**

**Mme Thérèse COLLET, déléguée titulaire,**

**Mme Martine MAUBERT-REY, déléguée suppléante.**

Le Maire,  
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze  
Le dix huit avril à dix huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation :

16 avril 2014

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

**Présents** : Mme Dominique ROSTAIN, M. Francis SCORDO, M. Jacques TRANCHET, Mme Thérèse COLLET, M. Frédéric GUIGUES, M. Michel PIERRET, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Marie SURACE-MAUBERT, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Christophe ROUSTAN, M. Roger NAVETTI, Mme Claude MARTIN

**Absents**: Mme Béatrice MILVILLE donnant pouvoir à M. SCORDO, M. Jean-Marc MACARIO donnant pouvoir à M. PIERRET

**Secrétaire** : Mme Marie SURACE-MAUBERT

**Délibération n° 5**

**Election des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'aide sociale et des familles,

**Considérant** le renouvellement du Conseil Municipal,

**Sur proposition** de M. le Maire de fixer à 4 le nombre de membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**Considérant** la liste proposée par Monsieur le Maire,

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

Mmes ROSTAIN, PFEND-BARTHOLIN, SURACE-MAUBERT et MILVILLE : 11 voix

M. NAVETTI, Mme MARTIN : 2 voix

- **FIXE** à 4 le nombre total des membres appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

• **PROCLAME ELUS :**

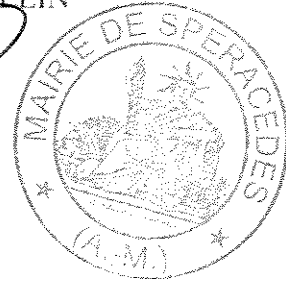
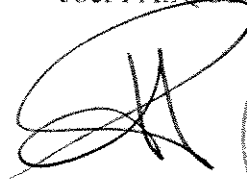
**Mme Dominique ROSTAIN**

**Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN**

**Mme Marie SURACE-MAUBERT**

**M. Roger NAVETTI**

Le Maire,  
Joël PASQUELIN





SEANCE DU 4 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze  
Le quatre avril à dix huit heures trente

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation :

16 avril 2014

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire.

**Présents** : Mme Dominique ROSTAIN, M. Francis SCORDO, M. Jean-Marc MACARIO, M. Jacques TRANCHET, Mme Thérèse COLLET, M. Frédéric GUIGUES, M. Michel PIERRE, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Marie SURACE-MAUBERT, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Christophe ROUSTAN, M. Roger NAVETTI, Mme Claude MARTIN

**Absente**: Mme Béatrice MILVILLE donnant pouvoir à M. SCORDO

**Secrétaire** : Mme Marie SURACE-MAUBERT

**Délibération n° 6**

**Election des représentants du Conseil Municipal à la Caisse des Ecoles**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 2 du décret n° 60.977 du 12 septembre 1960 modifié,

**Considérant** le renouvellement du Conseil Municipal,

**Sur proposition** de M. le Maire de fixer à 3 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la Caisse des Ecoles,

**Considérant** la liste proposée par Monsieur le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Ont obtenu :

M. SCORDO, Mme COLLET, M. GUIGUES : 13 voix

M. ROUSTAN : 1 voix

- **FIXE** à 3 le nombre total des membres appelés à siéger au sein de la Caisse des Ecoles,
- **PROCLAME ELUS** :

**M. Francis SCORDO**

**Mme Thérèse COLLET**

**M. Frédéric GUIGUES**

Le Maire,  
Joël PASQUELIN

